



Maire	D.G.

# PROCÈS-VERBAL

## Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 12 mars 2018 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

### PRÉSENTS:

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2018-03-043** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2018

**2018-03-044** Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par madame Claudette Dupras  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2018 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a douze (12) personnes présentes dans la salle. M. Richard Roy demande quand les nids de poule sur les chemins seront réparés. M. Violette lui répond que le travail a déjà commencé et sera continué. M. Roy demande aussi quand le nouvel employé de la voirie saisonnier sera engagé. M. Violette lui répond qu'une résolution sera adoptée ce soir. M. Roy demande enfin ce qui en est avec la sécurité civile. M. Violette lui explique qu'un comité sera nommé ce soir et qu'une grande rencontre aura lieu en mai pour travailler sur ce sujet. Les autres personnes dans la salle sont présentes pour le point 13.2 qui sera discuté plus tard.

### 5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 7 février dernier.

#### 7.2 Approbation de la nomination des officiers du comité consultatif en environnement

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 2017-12-277 stipule que les officiers du comité consultatif en environnement sont le président, le vice-président et le secrétaire et que ces officiers sont nommés par résolution du conseil de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre du CCE a eu lieu le 7 février 2018 et que les membres ont nommé monsieur Michel Hébert comme président et monsieur Jean Bourque comme vice-président du comité consultatif en environnement;

**2018-03-045 Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** monsieur Michael Sudlow  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve les nominations de monsieur Michel Hébert comme président et de monsieur Jean Bourque comme vice-président du comité consultatif en environnement.

**ADOPTÉE**

#### 7.3 Achat d'accroche-portes et dosimètre pour le radon pour l'hôtel de ville

**CONSIDÉRANT QUE** le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre;

**CONSIDÉRANT QUE** le radon est la deuxième cause du cancer du poumon après le tabagisme;

**CONSIDÉRANT QU'**au Québec, 16% des décès par cancer pulmonaire seraient associés à l'exposition au radon;

**CONSIDÉRANT QUE** le radon est un produit de la désintégration de l'uranium dans le sol, et que le granit peut contenir une certaine quantité d'uranium;

**CONSIDÉRANT QUE** le sous-sol du territoire de la municipalité de Ogden est composé d'une grande partie de granit;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en environnement a discuté du sujet du radon lors de leur rencontre et a fait les recommandations suivantes :

- d'acheter des accroche-portes auprès de l'Association pulmonaire du Québec à distribuer pour sensibiliser les citoyens à la possible présence de radon sur leurs propriétés;
- se renseigner sur les zones recelant une plus forte concentration de radon et sur les zones à risques;
- d'acheter un dosimètre pour mesurer la quantité de radon présent à l'hôtel de ville d'Ogden;

**2018-03-046 Il est proposé par** madame Lise Rousseau  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden accepte les recommandations faites par le comité consultatif en environnement et approuve l'achat de l'Association pulmonaire du Québec de 585 accroche-portes au prix de 0.35\$ chaque, et de cinq (5) dosimètres (détecteurs de radon) au prix de 30\$, pour une dépense maximale de 354.75\$ taxes en sus.

**QUE** le conseil demande au comité consultatif en environnement de continuer de se renseigner sur les zones à risques situés sur le territoire d'Ogden.

**ADOPTÉE**

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 7.4 Approbation de la mise-en-place d'un nouveau projet de règlement sur le mesurage et vidange des fosses septiques

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité donne actuellement le choix suivant aux propriétaires :

- Fosse de rétention : vidange obligatoire à tous les ans (ou plus souvent lorsque nécessaire) ou mesure annuelle;
- Résidence habitée de façon saisonnière : vidange obligatoire à tous les 4 ans (ou plus souvent si nécessaire) ou mesure annuelle;
- Résidence habitée à longueur d'année : vidange obligatoire à tous les 2 ans (ou plus souvent si nécessaire) ou mesure annuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires sont responsables de faire vidanger leur fosse septique, quelle que soit l'option sélectionnée;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement n° 2013.4 concernant la vidange obligatoire des fosses septiques et le remplacement des installations septiques polluantes n'accorde pas de contrôle à la municipalité sur la qualité des fosses et de l'évolution de ces dernières ainsi que sur la vidange de celles-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif en environnement, soucieux de préserver la qualité de l'environnement dans la municipalité, désire assurer les citoyens que les fosses septiques ou de rétention sont correctement inspectées et vidangées;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif en environnement juge opportun que ce service soit effectué sous le contrôle de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., C 47.1) permet à une municipalité de pouvoir adopter des règlements en matière d'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 86 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q 2) précise le devoir des municipalités d'exécuter et de faire exécuter tout règlement du Gouvernement adopté en vertu de cette Loi;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du *Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées répertoriées* (R.R.Q. c. Q-2, r.22);

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en environnement a discuté de ce sujet lors de leur rencontre et recommande au conseil municipal qu'un nouveau projet de règlement soit mis en place concernant le mesurage de l'épaisseur de l'écume et des boues ainsi que la vidange des fosses septiques en remplacement du règlement numéro 2013.4;

**2018-03-047** **Il est proposé par** madame Marie-Andrée Courval  
**appuyé par** madame Claudette Dupras  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden accepte la recommandation du comité consultatif en environnement et approuve que des travaux soient débutés pour la mise-en-place d'un nouveau projet de règlement sur le mesurage et vidange des fosses septiques.

**ADOPTÉE**

### 7.5 Confirmation du symposium canadien sur les matières résiduelles pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

**CONSIDÉRANT QUE** le Symposium canadien sur les matières résiduelles est un événement de la *Solid Waste Association of North America* (SWANA), organisé pour la première fois au Québec et en collaboration avec Réseau Environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** ce symposium de la SWANA regroupera près de 300 professionnels œuvrant en gestion des matières résiduelles et provenant de toute l'Amérique du Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** la 9e édition se tiendra au Centre des congrès de Québec les 13 et 14 mars 2018, dans le cadre du Salon des technologies environnementales du Québec, permettant ainsi la multiplication des opportunités de réseautage et de rencontres d'affaires avec les 3,000 participants de ce dernier;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en environnement a pour objectif de présenter à la Municipalité la ou les recommandations appropriées en vue de la mise sur pied d'une initiative de compostage domestique en vue d'éliminer le ramassage du compost par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en environnement a pour objectif de présenter à la municipalité la ou les recommandations appropriées à l'égard de la collecte des matières résiduelles au plus tard le 1er juin 2018 de manière à prévoir tout le temps requis pour le processus d'appel d'offres et d'attribution du ou des contrats nécessaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCE recommande au Conseil municipal de déléguer l'inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Jean-Philippe Robitaille, au Symposium canadien sur les matières résiduelles au Centre des congrès de Québec qui se tiendra les 13 et 14 mars 2018 et que le coût pour assister à ce symposium est de 325.00\$ taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a donné leur accord à l'inscription de l'inspecteur à ce symposium;

**2018-03-048 Il est proposé par** madame Lise Rousseau  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil confirme son autorisation que l'inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Jean-Philippe Robitaille, puisse participer à ce symposium se tenant à Québec les 13 et 14 mars 2018, au coût de 325.00\$ taxes en sus.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de kilométrage encourus pour assister à ce symposium.

**ADOPTÉE**

### 7.6 Réserve de biodiversité Michael-Dunn

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain ayant le matricule no. 0786 21 7165, situé sur le chemin Arnold dans la municipalité d'Ogden, était anciennement la propriété de M. Michael Dunn mais, suite au décès de ce dernier qui a légué le terrain au gouvernement du Québec, est maintenant la propriété du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune;

**CONSIDÉRANT QUE** ce terrain est devenu une aire protégée au Québec, étant maintenant la « Réserve de biodiversité Michael-Dunn », ce statut de protection permanent étant régi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite au statut de protection donné à ce terrain par le Ministère, la municipalité d'Ogden a subi une perte de revenus fiscaux résultant de la présence de cette terre publique sur son territoire, car cette terre publique protégée n'est plus taxable;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère rend disponible aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie des terres publiques sur le territoire d'Ogden n'excède pas 5,000 km<sup>2</sup>;

**2018-03-049 Il est proposé par** madame Lise Rousseau  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la municipalité d'Ogden demande de recevoir des compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques situées sur son territoire, notamment pour le terrain situé sur le chemin Arnold qui est devenu la « Réserve de biodiversité Michael-Dunn ».

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation de Territoire (MAMOT) et au directeur de la direction régionale de l'Estrie du MAMOT, M. Pierre Poulin.

**ADOPTÉE**



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 7.7 Congrès de la COMBEQ pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) organise son congrès avec de maintes ateliers qui seraient bénéfiques pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement et que ce congrès aura lieu à Rivière-du-Loup du 3 au 5 mai 2018 et que le coût pour assister à ce congrès est de 600.00\$ taxes en sus si l'inscription est faite avant le 20 avril 2018;

**2018-03-050 Il est proposé par** madame Lise Rousseau  
**appuyé par** madame Claudette Dupras  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement de participer à ce congrès se tenant à Rivière-du-Loup du 3 au 5 mai 2018, au coût de 600.00\$ taxes en sus.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de kilométrage encourus pour assister à cette formation.

**ADOPTÉE**

### 7.8 Recrutement pour postes saisonniers

**2018-03-051 Il est proposé par** madame Claudette Dupras  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la Directrice générale à embaucher deux étudiants, sujet à l'approbation de l'aide financière fournie par le programme Emplois d'Été Canada, pour combler les postes de Préposés à la protection de l'environnement, en procédant comme suit :

- Les postes seront d'abord offerts aux étudiantes embauchées l'an dernier, si elles sont toujours éligibles pour le programme Emplois d'Été Canada, au taux horaire de 12.00\$;
- pour tout poste non comblé, il pourra être annoncé soit dans les journaux et le Quatre-feuilles d'Ogden, ou par le biais d'un envoi en nombre.

**ADOPTÉE**

### 7.9 Distribution de compost gratuit (Régie de Coaticook)

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de Coaticook a offert à la Municipalité un (1) voyage de compost gratuit pour fin de distribution aux citoyens d'Ogden, et que ce compost sera disponible pour être ramassé la semaine du 7 au 11 mai;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a aussi avisé la municipalité qu'au besoin une deuxième distribution de compost gratuit aura lieu les 21 et 25 mai;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Chris Hatch se dit prêt à faire le transport du compost pour la municipalité d'Ogden au même coût que dans les années antérieures, soit de 150\$ par voyage de compost;

**2018-03-052 Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** madame Marie-Andrée Courval  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise le transport du premier voyage de compost qui sera effectué par M. Chris Hatch pour le prix de 150\$, taxes en sus.

**QUE** pour l'année 2018, le conseil autorise la directrice générale à faire transporter, par M. Chris Hatch, un maximum de quatre (4) voyages additionnels de compost de la Régie de Coaticook, à destination de l'espace réservé à cette fin sur le terrain appartenant à la Municipalité, pour une dépense maximale de 150\$ par voyage, taxes en sus.

**QUE** la directrice générale annoncera la distribution de compost aux résidents d'Ogden par le biais des pages d'annonces communautaires du Reffet du Lac et du Stanstead Journal, de même que le Quatre-Feuilles.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**QUE** dès que le compost sera disponible pour la distribution, le compost soit offert aux citoyens sur une base «libre service», sans que la distribution n'en soit supervisée.

**ADOPTÉE**

### 7.10 Vente d'arbustes indigènes pour le reboisement des bandes riveraines

**2018-03-053** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par madame Lise Rousseau  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité d'Ogden participera à la vente d'arbustes destinés au reboisement des bandes riveraines organisée par la MRC de Memphrémagog en 2018.

**QUE** le prix facturé aux citoyens soit fixé selon les recommandations de la MRC.

**QUE** le conseil confirme son autorisation et confirme qu'un dépliant sera posté à tous les citoyens d'Ogden afin qu'ils puissent se prévaloir de cette offre.

**ADOPTÉE**

### 7.11 Cogesaf

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (Cogesaf) le formulaire d'adhésion pour l'année 2018-2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'adhésion sont de l'ordre de 75 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Cogesaf demande l'autorisation pour publier le nom de la municipalité sur leur site Internet dans la section des *Membres du Cogesaf* et de créer un lien vers le site Internet de la municipalité dans la section *Bottin des membres* de son site Internet;

**CONSIDÉRANT QUE** le Cogesaf demande à ce qu'une personne du conseil soit désigné comme représentant habilité à siéger au Cogesaf;

**2018-03-054** Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité autorise le paiement de 75 \$ pour l'adhésion au Cogesaf et confirme la désignation de monsieur Michael Sudlow comme représentant habilité à siéger au Cogesaf.

**ADOPTÉE**

## 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

### 8.1 Appel d'offres pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière

**2018-03-055** Il est proposé par monsieur Jean R. Roy  
appuyé par madame Lise Rousseau  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'épandage d'environ 150,000 litres de chlorure de calcium 35%, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2018.

**ADOPTÉE**

### 8.2 Embauche de l'employé de la voirie saisonnier pour la saison 2018 - DROIT DE VETO EXERCÉ PAR LE MAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a décidé d'embaucher un employé de la voirie saisonnier pour la saison 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** des entrevues ont été effectuées et une recommandation unanime quant à la personne à embaucher pour ce poste a été faite au conseil;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2018-03-056

**Il est proposé par** madame Lise Rousseau  
**appuyé par** madame Claudette Dupras  
**et résolu à la majorité**  
Le conseiller M. Jean R. Roy ayant manifesté sa dissidence

**QUE** le conseil accorde le poste d'employé de la voirie saisonnier pour la saison 2018 à M. Charles McIntyre, au taux horaire déterminé par le conseil.

**QUE** cet emploi débutera vers la mi-avril 2018, ou avant si nécessaire, et durera pour une période de six (6) mois.

**LE MAIRE RICHARD VIOLETTE A EXERCÉ SON DROIT DE VETO À L'ÉGARD DE CETTE RÉSOLUTION**

**ADOPTÉE**

### 8.3 Taux horaire pour niveleuse pour la saison 2018

2018-03-057

**Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil demande à la directrice générale d'obtenir au moins deux (2) prix par écrit pour le taux horaire pour niveleuse pour la saison 2018.

**ADOPTÉE**

## 9. FINANCES

### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 73,718.44\$ et les salaires s'élèvent à 10,595.22\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 84,313.66\$.

2018-03-058

**Il est proposé par** madame Marie-Andrée Courval  
**appuyé par** madame Claudette Dupras  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 27,593.19\$;

2018-03-059

**Il est proposé par** madame Lise Rousseau  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la liste des comptes à payer au 12 mars dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 9.3 Liste des propriétés à vendre pour défaut de paiement de taxes

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité doit soumettre au conseil un état mentionnant les personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** cet état approuvé par le conseil doit être transmis, au plus tard le 20 mars 2018, à la MRC de Memphrémagog pour fin de vente pour défaut de paiement de taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Memphrémagog exige également que soient confirmés le taux d'intérêt applicable à chaque année ainsi que le nom de la personne désignée pour enchérir et, s'il y a lieu, acquérir ces propriétés au nom de la Municipalité de Ogden;

2018-03-060

**Il est proposé par** madame Claudette Dupras  
**appuyé par** madame Lise Rousseau  
**et résolu à la majorité**  
Le conseiller M. Jean R. Roy s'étant abstenu de voter

D'inclure, dans la liste transmise à la MRC de Memphrémagog, les propriétés suivantes pour fin de vente pour défaut de paiement de taxes pour les années 2015 et suivantes:

Propriété No. de matricule	Adresse Lot(s) no.	Taxes* Intérêt**	Total
0589 62 4378	4070 ch. Cedarville Lot 5416648	2,729.17\$ 278.56\$	3,007.73\$
1289 74 2446	1830 ch. Stanstead Lot 5417362/5417178	2,446.50\$ 310.68\$	2,757.18\$

\* Excluant les taxes 2018

\*\* Les intérêts sont calculés en date du 12 mars 2018. Les montants d'intérêts dans la liste transmise à la MRC seront calculés en date de la vente, soit le 14 juin 2018.

D'autoriser la Directrice générale à retirer de cette liste toute propriété susmentionnée dont les taxes pour l'année 2015 et les intérêts ont été acquittés avant le 20 mars 2018.

**DE** confirmer que le taux d'intérêt applicable pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 est fixé à 15% par année.

D'autoriser Vickie Comeau, directrice générale ou, en son absence, l'inspecteur en bâtiment et environnement, Jean-Philippe Robitaille, à présenter la mise de départ et à acquérir, le cas échéant, les propriétés susmentionnées à la vente d'immeubles du 14 juin prochain, pour et au nom de la Municipalité de Ogden.

**ADOPTÉE**

### 9.4 Paiement des soldes payables sur les frais de transports réclamés en 2017 et 2018

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ogden va déposer une demande de subvention auprès de Transport Québec dans le cadre du volet souple du programme de transport adapté pour le financement du transport de citoyens handicapés en 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a pas encore reçu confirmation du montant qui sera octroyé en 2018 dans le cadre dudit programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le total des montants octroyés en 2017 ont déjà été payés à la Municipalité;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2018-03-061** Il est proposé par monsieur Michael Sudlow  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité remboursera 70% des montants réclamés sur une base mensuelle jusqu'à ce que le montant de la subvention ait été confirmé.

**QUE** lorsque le montant de la subvention aura été confirmé, la directrice générale est autorisée à rembourser 100% des nouvelles réclamations déposées auprès de la municipalité, à condition que le montant de la subvention accordée couvre le nombre de déplacements demandés.

**QUE** le paiement de tous les soldes dus sur les réclamations précédentes déposées en 2017 a maintenant été fait par la directrice générale.

**ADOPTÉE**

### 9.5 Reddition de compte pour la subvention PAERRL 2017

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé à la Municipalité de Ogden une compensation de 165 622\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**2018-03-062** Il est proposé par monsieur Michael Sudlow  
appuyé par madame Marie-Andrée Courval  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité d'Ogden informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

### 9.6 Dépôt de lettres de la MMQ

La secrétaire d'assemblée dépose des lettres datées du 19 janvier 2018, 22 janvier 2018 et 1 mars 2018 reçues de la MMQ. Copies de ces lettres ont été remises aux membres du conseil qui en prennent acte.

## 10. ADMINISTRATION

### 10.1 Renouvellement du contrat de service d'Infotech

**2018-03-063** Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par madame Marie-Andrée Courval  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la directrice générale soit autorisée à émettre un chèque au montant de 5,662.52\$ (incluant les taxes) en guise de paiement du contrat de service d'Infotech pour l'année 2018-2019.

**ADOPTÉE**



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

### 11. LOISIRS ET CULTURE

#### 11.1 Location de toilette chimique pour le quai de Cedarville

**2018-03-064** Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la Directrice générale à louer chez Location Coaticook une toilette chimique à l'usage de la clientèle du quai de Cedarville au même coût que l'année passée, soit de 155.00\$ par mois, taxes en sus, plus les coûts de transport de 38.00\$ qui seront payables le premier et dernier mois seulement.

**ADOPTÉE**

### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 12.1 Comité de sécurité civile

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite mettre à jour son plan de sécurité civile de la Municipalité d'Ogden et de commencer cette procédure par la nomination de membres au sein du comité de sécurité civile;

**2018-03-065** Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil nomme le maire M. Richard Violette, les conseillers M. Michael Sudlow, M. Jean R. Roy, Mme Marie-Andrée Courval, Mme Sylvie Lefebvre, la directrice générale, l'inspecteur en voirie et l'adjointe administrative à titre de membres du Comité de sécurité civile.

**ADOPTÉE**

### 13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

#### 13.1 Adoption – Règlement n° 2018.02 intitulé Règlement n° 2018.02 Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la présentation du projet de règlement a aussi été faite à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement n° 2018.02 aura pour objet de confirmer les règles d'éthique et de déontologie que tous les membres du conseil doivent respecter;

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

**2018-03-066** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par madame Lise Rousseau  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le règlement no. 2018.02 intitulé «Règlement n° 2018.02 Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Ogden» est adopté.

**ADOPTÉE**



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 13.2 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement n° 2008.03 en matière de contrôle et de soin des animaux

Madame la conseillère Lise Rousseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le Règlement n° 2008.03 en matière de contrôle et de soin des animaux sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le Règlement n° 2008.03 afin de restreindre les périodes quand les chiens peuvent être attachés dehors et de spécifier les enclos permis pour chiens.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

### 14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

#### 14.1 Diverses rencontres

M. Violette mentionne qu'il a participé à la rencontre de la Régie de l'Est pour la sécurité incendie et que les choses avancent bien.

#### 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Violette mentionne qu'il a assisté à une présentation à la MRC concernant les plantes envahissantes. À la rencontre des maires à la MRC, il y a aussi eu discussion sur le Fonds de développement pour les territoires. M. Violette a aussi assisté au Gala des bons coups où Ogden a été reconnu pour ses projets en développement durable en 2017. M. Violette mentionne enfin qu'il est sur le comité d'internet haute vitesse de la MRC et que les choses procèdent dans la bonne direction.

### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Mailhot demande qui était sur le comité d'embauche pour le nouvel employé de la voirie saisonnier. La réponse donnée est que les entrevues ont été menées par la directrice générale avec Mme Rousseau comme membre du comité de voirie et en présence de l'inspecteur en voirie.

### 2018-03-067 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 40 minutes.

\_\_\_\_\_  
Richard Violette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*